

Questions orales

ne que nomme le député. La vente nous a rapporté 29 millions de dollars et elle a permis aux employés de conserver leur emploi.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, j'espère que les 1 900 personnes qui viennent de perdre leur emploi ont entendu les propos du ministre et qu'elles savent que tout va bien et que d'une façon ou d'une autre elles ont encore leur emploi. Je sais que le ministre a plus d'un tour dans son sac, mais il ne peut pas grand-chose dans le cas qui nous occupe.

Dans son empressement éhonté de vendre les biens de l'État, le gouvernement a approuvé la cession de cette entreprise de camionnage à un homme qui avait fait faillite en 1981, qui n'avait pas honoré des prêts consentis par quatre banques et une société de fiducie et qui ne pouvait même pas obtenir une carte de crédit. L'entreprise n'existe plus, ses créanciers y ont englouti des millions et 1 900 personnes sont sans emploi, malgré les garanties que prétend offrir le ministre.

Le ministre peut-il expliquer comment ces 3 400 emplois et ces 100 millions de dollars en biens de l'État, dont des propriétés foncières d'une valeur inestimable, en plein centre des grandes villes canadiennes, ont pu être confiés à une personne qui n'était pas solvable, et comment il se fait que personne n'a prêté attention à ces faits? Ce n'est pas suffisant de commander une vérification de la solvabilité, monsieur le Président, il faut aussi que quelqu'un en prenne connaissance.

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, je crois qu'il est clair que le Canadien national voulait cesser de gaspiller l'argent des contribuables au rythme effarant de 30 à 40 millions de dollars par année. En ce qui concerne les employés, la compagnie avait deux possibilités: cesser les opérations et les mettre à pied, ou vendre cette entreprise qui marchait bien au montant de 29 millions de dollars, et c'est ce qu'elle a fait.

* * *

L'IMMIGRATION

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. J'ai ici une lettre de M. Gordon Fairweather, président de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, dans laquelle il admet que la décision de rejeter la demande de M. Mahmood Hassan Randeree, membre de l'African National Congress, fait suite à une erreur qui a été commise dans la détermination de sa nationalité.

Étant donné que M. Fairweather reconnaît lui-même l'erreur de la commission et que plus de 40 organismes humanitaires, religieux et sociaux de tout le Canada demandent la réouverture du dossier, la ministre va-t-elle admettre qu'une injustice a été commise et donner ordre de réexaminer la demande de M. Randeree?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je suis toujours prête à tenir compte des nouveaux développements et à me pencher sur les cas qui exigent un examen plus approfondi. Si M. Fairweather, président indépendant d'une commission indépendante, estime qu'une nouvelle audition est justifiée dans le cas en question, il est sûrement bien placé pour la demander lui-même.

En réponse à une question posée la semaine dernière, à la Chambre au sujet de cette personne j'ai dit qu'elle pouvait demander d'être admise au Canada de deux autres façons et je l'ai invitée à se prévaloir de ces options.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, j'espère que la ministre se rend compte que son refus d'intervenir dans cette affaire, alors qu'elle a tous les pouvoirs de le faire en vertu de la Loi sur l'immigration, va ternir la réputation dont jouit, à l'échelle internationale, le Canada, qui est un chaud partisan de la lutte pour la reconnaissance des droits démocratiques en Afrique du Sud. J'espère aussi qu'elle est consciente des répercussions que cela aura sur la visite de M. Mandela et sur l'orientation que nous nous sommes donné dans la lutte contre l'apartheid. Il me semble que la responsabilité d'intervenir lui incombe, en tant que membre du gouvernement qui a été le fer de lance de cette lutte.

• (1440)

La ministre va-t-elle promettre au moins de rencontrer personnellement M. Randeree, les avocats et les membres de la coalition contre l'apartheid afin de déterminer, à partir de leurs témoignages, s'il y a des faits nouveaux à invoquer? Elle pourra ensuite décider si une erreur a bel et bien été commise et exercer les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi pour corriger le grave déni de justice dont cet homme fait l'objet.

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je sais parfaitement quels sont mes droits et mes pouvoirs en vertu de la loi et je me suis toujours efforcée de les exercer avec beaucoup de prudence, comme le député le sait, je crois.